VENDREDI 13 JUILLET 1821. N.° 90.

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette Feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place Louis-le-Grand (Bellecour), N.° 1; chez Manel, libraire, aussi place Louis-le-Grand, N.° 20; et chez Chambet, libraire, rue Lafont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés, franc de port, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.° 1, à Lyon.

LYON, 13 *Juillet.*

Plusieurs papiers anglais, entr'autres le *Times* et le *Morning Chronicle*, rapportent que Buonaparte, cherchant depuis quelques mois, des distractions à ses souffrances, avait témoigné le désir de remplacer le général Bertrand et M. de Montholon par d'autres commensaux; mais ce qu'il souhaitait le plus était un ecclésiastique qui fut connu par une vaste et profonde érudition: « Voltaire, disait-il, à l'approche de la mort, se jeta dans les bras de la religion: qui sait si moi-même je ne me ferai pas dévot? »

Dans les derniers jours de janvier, Buonaparte se plaignit d'un manque d'argent, résultant du retard des remises ordinaires qui lui étaient faites. Il fit demander par M. de Montholon que le gouverneur de l'île voulût bien lui avancer, tous les mois, 500 livres sterlings que le duc de Leuchtenberg ferait remettre à Londres par la maison Baring.

— Le *Rosario*, parti de Ste-Hélène le 17 mai, est arrivé à Portsmouth le 6 juillet. Il apporte le duplicata des dépêches reçues par le Héron. Un officier venu sur ce bâtiment a communiqué les détails suivans auxquels on peut ajouter foi:

Le corps de Buonaparte ne fut vu de personne du 5 mai au soir jusqu'au lendemain matin, si ce n'est par les personnes de sa suite qui remplirent pendant ce temps les formalités voulues par la religion catholique dans ces occasions. Le 6, à la pointe du jour, le gouverneur de Ste-Hélène et les principaux officiers de l'île se rendirent à Longward où le corps de Buonaparte avait été placé sur le lit de campagne qu'il avait à Austerlitz. Le capitaine Marryat fit son portrait à la demande du gouverneur et avec la permission des généraux Bertrand et Montholon. Peu après, le corps fut ouvert, et on acquit la certitude que Napoléon était mort d'un cancer dans l'estomac, qui l'aurait tué à St-Cloud comme à Ste-Hélène. Lorsque cette cérémonie fut terminée, les domestiques le revêtirent de ses habits militaires, et le placèrent sur un lit de parade où chacun allait le voir. Buonaparte avait recommandé qu'on l'enterrât au pied de deux saules placés près d'une source où on allait puiser l'eau qu'il buvait à table; et on y a effectivement déposé son corps après l'avoir embaumé.

Les funérailles ont eu lieu avec tous les honneurs militaires. Toute la garnison y a assisté, ainsi qu'une grande partie des habitans.

Le capitaine Marryat a également dessiné son tombeau, le site où il est placé, et tous les détails de la cérémonie d'enterrement.

Le Rosario a apporté en Angleterre le testament de Buonaparte et beaucoup d'autres papiers qui appartenaient à ce personnage extraordinaire. Le comte Montholon, le comte et la comtesse Bertrand, et les autres personnes qui composaient sa maison, sont incessament attendus en Angleterre par le navire le Camel.

— Extrait d'une lettre de Plymouth, 5 juillet:

Le Dromadaire, arrivant de Ste-Hélène, rapporte que le général Buonaparte a été ventousé deux fois avant de mourir. Ses restes doivent être envoyées en Angleterre afin que sa mort puisse être constatée.

— Les journaux de New-Yorck, du 2 du mois dernier, portent qu'on avait reçu de Vera-Cruz, la nouvelle que les habitans de Lima avaient ouvert leurs portes à l'armée du Chili commandée par le général S.t-Martin. On avait aussi appris aux Etats-Unis que Bolivar faisait de grands préparatifs pour entrer prochainement en campagne contre les Espagnols.

— On nous écrit de Paris: . . . . . , ... Les pairs se sont rendus très-populaires par la modération et la dignité qu'ils ont déployées dans le cours du procès.

— D'après les bruits qui circulent dans la capitale, il aurait été fait à Berlin des découvertes qui annonceraient qu'une grande fermentation règne dans cette ville, et que les arrestations qui ont eu lieu dernièrement à Varsovie, ne seraient pas étrangères à ce mouvement des esprits en Prusse.

— Des personnes qui prétendent être dans les secrets de la Ste.-Alliance assurent . . . . . .

— Le *Drapeau blanc* du 10 donne, dans un de ses articles de Paris, des nouvelles de Madrid d'après lesquelles il semblerait que cette capitale est au moment d'être plongée dans le plus affreux malheur. *Le Roi se serait mis à la tête d'un régiment de ses gardes, le peuple aurait crié vive le Roi! et aurait offert à S. M. ses bras et ses hommages pour défendre son auguste personne*, etc. Ces nouvelles auraient été envoyées par l'ambassadeur de France, dont le courrier extraordinaire serait arrivé à Paris le 9 au soir.

Nous pouvons démentir de la manière la plus formelle ces nouvelles sinistres. Il n'y a pas un mot de vrai dans l'article du *Drapeau blanc*. Le roi a prononcé en personne, le 1.er juillet, la clôture de la session des cortès, et a promis que la session extraordinaire, généralement désirée, serait ouverte au plus tard le 1.er octobre prochain. Tout est tranquille à Madrid.

— Le prince de Metternich doit être arrivé à son domaine de Johannisberg; divers autres diplomates des premiers cabinets de l'Europe ont l'intention de visiter les bains dans les environs du Rhin. Comme la présence de ces personnages coïncide avec celle du roi de Prusse et d'autres souverains sur ce point, un papier public fait remarquer que cette rencontre, peut-être fortuite, donne lieu à quelques personnes de conjecturer qu'il pourrait bien, à cette occasion, y avoir des conférences, à la vérité seulement confidentielles, sur plus d'un objet important.

— Du 8 au 16 juin, Ypsilanti a été tous les jours aux prises avec les troupes ottomanes; on parle d'une défaite éprouvée par les Turcs dans les environs de Tergowist. On assure que l'armée d'Ypsilanti se monte à un effectif de 25,000 hommes bien armés, habillés, disciplinés et exercés à l'européenne. Ces troupes sont pourvues de toute l'artillerie nécessaire.

— Le courrier de Constantinople, qui devait arriver à Vienne le 10 juin, a manqué. Cette circonstance fait craindre qu'il ne soit arrivé de nouveaux désordres dans la capitale de la Turquie.

— La flotte russe de la Baltique, armée précipitamment, a mis à la voile pour la Méditerranée.

— On parle de l'exécution qui doit avoir lieu à Alexandrie, de vingt personnes jugées par la commission militaire établie dans cette ville.

— Des lettres particulières de Pétersbourg annoncent qu'une souscription, dont le produit est considérable, a été ouverte dans cette capitale, en faveur des Grecs.

— M.lle Duchesnois annonce Phèdre pour ce soir. Il paraîtra sans doute extraordinaire au public qui n'est pas dans le secret de son répertoire, de la voir revenir à un rôle qu'elle a déjà joué plusieurs fois sur notre théâtre et dernièrement encore, tandis qu'elle pourrait en jouer d'autres, aussi très-beaux et qu'on a moins vus.

— La représentation au bénéfice de mad. Edouard qui devait être donnée hier au théâtre des Célestins, a été renvoyée à demain, et l'on a annoncé par l'affiche que le retard a eu lieu pour perfectionner la mise en scène des 1.res représentations du Bombardement d'Alger ou le Corsaire reconnaissant, mélodrame; de Riquet à la houpe, vaudeville; de l'Auberge du grand Frédéric, etc. Le spectacle attirera sans doute beaucoup d'amateurs. On y viendra pour mad. Edouard et pour les pièces nouvelles qui, dit-on, ont obtenu le plus grand succès.

Avis. — Les examens pour l'admission à l'Ecole royale polytechnique seront ouverts dans les villes et aux époques ci-après, savoir:

Paris, le 1.er août.

Tournée du Sud et de l'Est.

Metz, le 16 août; Nanci, le 20; Strasbourg, le 24; Besançon, le 30; Dijon, le 3 septembre; Lyon, le 8; Grenoble, le 13; Avignon, le 20; Marseille, le 24; Nîmes, le 28; Montpellier, le 1.er octobre.

Tournée du Nord et de l'Ouest.

Tours, le 16 août; Angers, le 20; Nantes, le 24; Brest, le 31; Pontivy, le 6 septembre; Rennes, le 10; Caen, le 15; Rouen, le 19; Amiens, le 24; Douai, le 27; Reims, le 1.er octobre.

Tournée du Sud.

Orléans, le 16 août; Bourges, le 20; Moulins, le 24; Clermont, le 27; Rodez, le 3 septembre; Cahors, le 7; Toulouse, le 11; Pau, le 18, Bordeaux, le 22; Limoges, le 28; Poitiers, le 3 octobre.

SPECTACLES *du 13 juillet.*

GRAND THEATRE. — Pour la onzième Représentation de M.lle Duchesnois; Phèdre. M.lle Duchesnois remplira le rôle de Phèdre. — Le Naufrage.

THEATRE DES CELESTINS. — Le Diable couleur de rose. — Le Bourgmestre de Saardam. — La petite Agathe.

PARIS, 10 *juillet*.

Bulletin de la Cour.

Saint-Cloud, 10 *juillet*.

Le Roi a entendu la messe dans ses appartemens.

S. M. a signé au petit lever, le contrat de mariage de M. le comte de Sachorzewech, avec M.lle Quesnai de Beaurepaire.

Pendant la matinée, le Roi a travaillé avec M. le marquis de Lauriston, ministre de sa maison.

Le Roi est sorti à trois heures, pour aller se promener vers Verrières et Versailles; S. M. est rentrée à cinq heures et demie.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est revenu hier au château de St-Cloud, vers les six heures de l'après-midi.

Aujourd'hui, dans la matinée, S. A. R. mad. la duchesse de Berri, est partie pour Rosny.

Les enfans de France se sont promenés dans le petit parc du château.

— Le nommé Moumier a comparu aujourd'hui devant la Cour d'assises, accusé de faux. Cet individu fabriquait de faux billets de spectacles et les vendait dans un café proche le théâtre Français, à moitié prix.

M.lle Mars, Lafond et quelques autres artistes de la comédie française ont comparu comme témoins.

— Le roi de Prusse est arrivé à Aix-la-Chapelle le 4 de ce mois. Le roi de Wurttemberg a dû arriver le 5 à Spa, où sous peu de jours il y aura une réunion de plusieurs monarques et d'un grand nombre de personnes de haute distinction.

— Par ordonnance royale, du 8 juillet, le ministres des finances est autorisé à procéder à la vente, avec publicité et concurrence, et sur soumissions cachetées, à la compagnie qui offrira le prix le plus élevé, de 12,514,220 fr. de rentes, cinq pour cent consolidés, appartenant au trésor royal.

— On raconte que le jour où la nouvelle de la mort de Buonaparte parvint à Paris, quelqu'un ayant rencontré M. le général Rapp, lui dit: Eh! bien, général, voilà donc votre homme mort! — Quel homme? — Quoi, vous ne savez pas la mort de Buonaparte? Alors le général parut vivement affecté, et même des larmes s'échappèrent de ses yeux. Le roi, qui avait eu connaissance de cette particularité, ayant le même jour, en allant à la messe, trouvé M. le comte Rapp sur son passage, daigna lui dire que loin de blâmer cette sensibilité, il y voyait une nouvelle garantie de sa fidélité. « Il est vrai, sire, répondit le général, que j'ai ressenti une vive émotion, en apprenant la » mort d'un homme auquel je dois tout. . . . jusqu'au bonheur » de servir Votre Majesté. »

— On s'occupe de poser de distance en distance sur les murs de clôture de la capitale l'inscription suivante:

« Il est défendu de faire aucune bâtisse dans la distance de 50 toises, à partir de la ligne extérieure du mur de l'enceinte de Paris.

— La vaste enceinte qui, l'an dernier, a été entourée de murs hors et près la barrière du Mont-Parnasse, va recevoir sa destination première; on en fera un cimetière pour remplacer celui de Vaugirard. Depuis deux jours des ouvriers travaillent à la construction d'un oratoire et du logement d'un concierge.

— On assure qu'on a dernièrement arrêté aux portes de Madrid, un courrier qui portait à Mérino des dépêches de la part de personnes domiciliées dans le Palais et qui donnaient à ce prêtre sanguinaire l'ordre d'aider à une contre-révolution, qui devait avoir lieu le 15 de ce mois. Ceux qui connaissent bien la situation actuelle de l'Espagne, n'ont aucune crainte pour le système constitutionnel de ce royaume, quand même ses ennemis seraient encore plus puissans.

— M. Cauchois-Lemaire est sorti aujourd'hui de la Conciergerie, après avoir déposé un cautionnement de 20,000 fr., *maximum* fixé par la loi.

CHAMBRE DES DEPUTÉS.

Présidence de M. Ravez.

Séance du 10 *juillet* 1821.

A une heure, la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi de finances.

MM. Genuyht et Richard demandent et obtiennent des congés.

M. de Ricard a la parole sur la discussion générale des recettes:

Des conversations s'établissent sur tous les points de la salle, et le bruit devient si grand qu'il nous est impossible d'entendre l'orateur qui parle contre les recettes; l'impression du discours est toutefois ordonnée.

M. Clauzel de Coussergues a la parole.

MM., le budjet de l'année actuelle présente une opération d'un si grand intérêt, qu'elle absorbe toute l'attention de cette chambre; c'est un article de la loi des finances qui n'a rapport qu'aux *recettes:* et cependant les esprits en ont été tellement préoccupés, que les orateurs qui ont parlé sur les *dépenses*, n'ont traité à fond que cet article; je les imiterai, MM, et quoique parlant le premier sur les *recettes*, je me trouve déjà au milieu de la question. L'adversaire le plus prononcé du projet présenté par le gouvernement et adopté par la commission, est mon honorable ami, M. de Saint-Géry: il a attaqué la nouvelle répartition dans toutes ses bases. Si je refute toutes les parties de son discours, par cela même le projet du gouvernement sera justifié. La loi des finances de 1818 renferme une disposition dont je crois utile de rapporter les termes; les voici: « Il sera présenté, dans la prochaine session des cham- » bres, un nouveau projet de répartition de la contribution foncière » entre les départemens; les bases de cette nouvelle répartition » seront les *résultats déjà obtenus par le cadastre*, les *notions four-* » *nies par la comparaison des baux de ventes faites par diverses* » *localités*, et enfin tous les autres renseignemens qui sont au » pouvoir de l'administration. »

A la session suivante, la chambre, d'après l'avis unanime de ses bureaux et de sa commission, rejeta les renseignemens administratifs et repartit un premier dégrèvement de 4,590,000 f. d'après les trois premières bases: elle prescrivit que ces trois bases seraient seules à fixer les dégrèvemens ultérieurs.

En effet, quelles sont les différentes manières de connaître la valeur d'un bien fonds? C'est premièrement le jugement qu'en portent les fermiers depuis un grand nombre d'années; secondement le jugement qu'ont porté les acquéreurs de ces biens, jugement dont, quoiqu'on ait dit de leur dissimulation, le public et l'administration connaissent toujours la réalité; enfin le jugement des auteurs du cadastre qui, indépendamment du devoir, avait aussi pour garantie l'intérêt particulier, puisque cette grande opération ne pouvait réussir qu'en méritant l'assentiment de tous les amis du bien public.

Ce sont cependant ces trois bases que M. de St.-Géry a non-seulement attaquées, mais qu'il a completement rejetées; il faut citer ses termes: Quand aux baux à ferme, dit-il, *tout est incertitude dans cette base: celle des actes des ventes n'en offre pas moins.* Enfin, quant aux résultats déjà obtenus par le cadastre, M. de St.-Géry déclare *qu'il ne croit pas possible d'établir un calcul sur une base encore aussi incertaine.* Que veut donc M. de Géry; le voici: « Il vote pour un dégrévement au marc le franc, jusqu'à ce que les conseils généraux ayant ramené à l'égalité proportionnelle tous les contribuables d'une même commune, les communes d'un même arrondissement, et les arrondissemens d'un même département, puissent établir, d'une manière certaine, le rapport de la contribution au revenu de leurs départemens respectifs. » C'est-à-dire, que M. de St.-Géry veut ajourner le dégrévement des départemens surchargés jusqu'à ce que le cadastre *parcellaire* de la France soit terminé; c'est-à-dire, qu'il veut l'ajourner à trente, 40, et peut-être 60 années, suivant les circonstances où la France peut se trouver.

Mais ici, messieurs, veuillez le remarquer, croule tout le système de M. de St-Géry; supposons qu'au lieu de ces termes si éloignés, le parcellaire puisse être terminé dans vingt années, même dans quinze. Quel en sera le résultat? On connaîtra la valeur de toutes les propriétés de France. M. de St-Géry vous dira actuellement: Faites votre opération; vous connaissez tout ce que vaut une commune, tout ce que vaut un arrondissement, tout ce que vaut un département. Il n'y a plus qu'une opération d'arithmétique à faire; distribuez les contributions foncières au marc la livre sur chaque département selon leur valeur relative, qui d'après le *parcellaire* est parfaitement connue. Eh bien! Messieurs, vous le savez; c'est ce qui ne se pourra jamais. Faudra-t-il proposer au département de la Loire-Inférieure de prendre la surcharge du département de Maine-et-Loire; à celui d'Ile-et-Vilaine, de prendre celle de la Mayenne; à celui du Pas-de-Calais, de prendre la surcharge de la Somme; à celui de la Côte-d'Or, de prendre celle de l'Aube; au département de la Lozère, de prendre celle du Cantal; enfin, au département de l'Arriége, de prendre la surcharge du département de l'Aveiron?

Messieurs, vous le savez, cela est impossible. L'assemblée constituante qui était si hardie, ne l'osa point. Il n'y a qu'un seul cas où l'on puisse élever d'une manière sensible la contribution foncière, lorsque le taux en est consacré par les siècles, c'est dans le cas de la conquête. Quand la France eut acquis la Belgique, elle trouva que la contribution foncière était de 14 millions; elle la porta à 20. Elle l'augmenta à-peu-près dans les mêmes proportions dans le Piémont; mais Bonaparte lui-même n'aurait pas osé faire une telle opération en France. Les membres de cette chambre qui ont été de l'ancien corps législatif, et qui se sont entretenus dans le temps avec M. le duc de Gaëte, de cette opération du cadastre qui nous a tant occupés, lui ont tous entendu dire que le résultat définitif du cadastre ne pouvait jamais être d'égaliser la contribution entre tous les départemens, de manière à faire supporter aux uns ce que les autres auraient fourni de trop jusqu'alors, et qu'il n'était possible de parvenir à cette égalité que par le dégrévement des départemens surtaxés sans nouvelle charge pour les autres. Ce que ce ministre considérait avec raison comme le *beau idéal* du cadastre; passez-moi cette expression, il ne croyait pouvoir le réaliser que dans la supposition où l'on verrait changer le système de celui qui disposait alors des destinées de la France, et qu'à des guerres continuelles succédât enfin une longue paix.

Ce qu'il était à peine possible d'espérer alors, le rétablissement du souverain légitime l'a fait entreprendre; et non-seulement le dégrèvement d'une partie du royaume sans nouvelle charge pour l'autre a pu s'opérer, mais S. M. a trouvé dans son cœur d'y faire participer les départemens les moins imposés. C'est un acte

de la munificence royale que personne n'a le droit de contester : mais le dégrévement proposé par les plus surchargés est un acte de justice ; et c'est un pareil exercice de la puissance royale que M. de St-Géry voudrait suspendre pour le terme d'un demi-siècle, auquel, d'après son discours, il a paru se borner, mais que son système arrêterait pour toujours, comme je l'ai démontré.

Il ne resterait plus à M. de St.-Géry qu'une seule ressource pour soutenir son projet, ce serait de dire qu'il est douteux qu'il existe des inégalités entre la contribution des départemens, et que du moins elle n'est pas assez sensible pour motiver une nouvelle répartition. C'est-à-dire, qu'il est douteux qu'il existe des inégalités notables entre le département de la *Mayenne* et celui de *la Loire-Inférieure*, entre celui de l'*Aveiron* et celui de l'*Arriège*. La notoriété publique, le témoignage des propriétaires qui ont leurs biens distribués dans ces divers départemens le réfuterait assez ; mais il faut remonter à un témoignage qui répondra pour la France entière à celui de l'assemblée constituante. C'est dans cette assemblée fameuse qu'a été faite la répartition actuelle ; en parcourant des yeux les bancs de cette chambre, j'y trouve sur tous les points des députés de 1789 ; ils vous diront ce qui s'est passé alors dans le comité des finances dont l'avis fut adopté sans aucune discussion. Je me bornerai à rappeler que l'assemblée constituante conserva toutes les anciennes inégalités entre les provinces, et qu'elle agrava ces inégalités en joignant à la contribution foncière une somme égale à ce que chaque département avait payé jusqu'alors en contributions indirectes.

C'est un fait que M. de S.t Géry ne peut contester : mais il a entrepris d'en atténuer ou même d'en détruire les conséquences. « Il n'est peut-être pas inutile, dit-il, de relever une inexactitude » échappée à l'honorable rapporteur ; il représente la répartition » de la contribution foncière entre les départemens, comme la » même depuis 1791 jusqu'en 1818 ; or, cette répartition a été » changée sept fois entre ces deux époques. »

Cette observation de M. de Géry m'a porté à examiner ces répartitions qui ont eu lieu depuis 1791. On en trouve le détail exact dans un rapport fait en 1817 au ministre des finances par le commissaire royal du cadastre, M. Hennet.

On sait que l'énorme somme de 240,000,000 à laquelle fut fixé le principal de la contribution foncière par l'assemblée constituante ne put être supportée que parce qu'on la payait avec des papiers monnaie; mais lorsqu'en 1796, les assignats furent démonétisés et qu'il fallut acquitter les contributions en argent, on en sentit tout le poids; les réclamations devinrent universelles, et depuis 1797 jusqu'en 1805, des dégrèvemens successifs appliqués à tous les départemens sans exception diminuèrent le principal de la contribution foncière de la France actuelle de 67 millons; après plusieurs autres considérations générales, l'orateur vote pour l'adoption du projet de loi.

M. Sappey reconnaît l'utilité d'un dégrévement, mais il veut que ce dégrévement soit basé sur l'équité ; cette marche ne lui paraît pas avoir suivi cette équité ; 44 départemens se partagent le profit du dégrévement, tandis que les 42 autres n'y auront aucune part.

L'orateur établit ensuite que ce mode de répartition est contraire à la charte; et il termine par proposer l'amendement suivant :

« Il est accordé sur la contribution foncière un dégrévement de 27,351,136 fr. 38 c., dont 18,862,853 fr. 38 c. sur le principal, et 8,848,283 fr. sur les centimes additionnels conformément au tableau ci-annexé. Ce dégrévement sera reparti sur tous les départemens, moins celui des Basses-Pyrénées, au centime le franc de la somme nécessaire pour les ramener à la proportion dans laquelle ce dernier département se trouve imposé présentement. »

La chambre ordonne l'impression du discours.

M. Humbert de Sesmaisons monte à la tribune; il tient à la main un assez long discours, néanmoins il se hâte de prévenir ses collégues qu'il n'abusera pas des momens de la chambre, et qu'il n'a pas l'intention de prolonger la session.

Cette session, continue l'orateur, n'a déjà été que trop longue, non par l'importance de ses travaux, mais par la gravité de pénibles discussions. Il propose une réduction sur le tarif des droits d'entrée des sucres des colonies françaises.

M. Ternaux examine la question sous un nouveau rapport ; la marche du ministère lui a paru contraire aux intérêts d'une saine politique, puisqu'il ne fait pas partager à tous les départemens le bienfait de la loi.

L'orateur entre ensuite dans de longues considérations sur la nécessité de dégrever l'industrie et le commerce. On a beaucoup fait pour la propriété, continue M. Ternaux, en détruisant les bêtes fauves et les pigeons. On n'a rien fait pour le commerce, et cependant c'est une partie la plus utile à la France. Messieurs, je ne puis m'empêcher de témoigner ici toute ma douleur sur un fait qui est à la connaissance de tout le monde. Je sais bien que l'on m'accusera peut-être de tenir un discours de jacobin et de bonapartiste; je ne les aime cependant ni les uns ni les autres : les premiers, parce qu'ils ont armé la populace contre la saine majorité de la nation; les seconds, parce qu'ils ont été les esclaves d'un usurpateur et d'un despote. (Bravo! bravo!) Voici le fait dont j'ai voulu parler : Par une ordonnance royale du..... 1820, des lettres de relief sont accordées au sieur Chérin, parce que son père et son aïeul ayant été à la tête d'un établissement de commerce, il craint que cela ne lui soit imputé à dérogation de noblesse.

(Bruyans eclats de rire.)

M. de Cayrol : Vous êtes baron, M. Ternaux !

M. Ternaux : J'ai eu l'honneur d'être nommé baron par S. M., mais je l'avoue, c'est avec amertume que j'ai vu que l'on semblait vouloir rendre les titres et le commerce incompatibles. (A droite: Non ! non!) C'est avec la même franchise que je soutiendrai à cette tribune l'utilité du commerce.

La chambre ordonne l'impression du discours.

La séance publique est levée ; la chambre se forme en comité secret. Il est 4 heures.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

LONDRES, 7 juillet. — Fonds publics. Actions de la banque : 233 ; 3 p. 0/0, réduits, 77 1/2 : 3 p. 0/0, consolidés, 76 1/2 ; 4 p. 0/0, 95 1/4 ; 5 p. 0/0, 108 1/2 ; consolidés à terme, 78 1/4.

L'avocat-général de la couronne a répondu aujourd'hui aux plaidoyers des conseillers de la reine. Il s'est surtout appliqué à prouver que l'usage invoqué comme fondement de la réclamation de la reine pour être couronnée, ne fait pas loi. Il a fait observer que le couronnement d'un roi, quoiqu'il ne soit pas obligatoire, est une cérémonie bien plus importante pour la nation, que le couronnement d'une reine qui ne l'est en aucune manière. Le premier est accompagné d'actes politiques qui lient, s'il est possible, davantage le roi et le peuple, tandis que le second n'est qu'une cérémonie pure et simple, qui a toujours dépendu de la volonté du souverain, et à laquelle rien ne donne un caractère véritablement national. Il est si vrai qu'il appartient exclusivement au roi, d'accorder ou de refuser que la reine soit couronnée, que rien ne lui impose l'obligation de se faire couronner lui-même.

Examinant ensuite les exceptions de couronnement de reines, dont M. Brougham n'avait trouvé qu'un très-petit nombre, l'avocat-général découvre que, depuis Henri VII, il y a eu *six* reines couronnées, et *sept* qui ne l'ont pas été ; d'où il conclut que l'usage non interrompu de couronner les reines, invoqué par M. Brougham, comme appui principal de la demande de son auguste cliente, est un argument de nulle valeur.

Il restait encore à entendre le procureur-général de la couronne, et la réplique de M. Brougham.

— Il est permis aux pairs, qui dîneront au palais de Westminster le jour du couronnement ; d'amener leurs domestiques pour servir à table. Ceux-ci seront habillés d'une redingotte rouge avec une ceinture de soie bleue et des souliers noirs. (*New-Times.*)

— Les ministres français ont, dit-on, l'intention de faire de suite un emprunt de dix millions de rente. (*Globe.*)

— Il nous est arrivé de toutes parts, depuis quelques jours, beaucoup d'étrangers qui désirent assister à la magnifique cérémonie du couronnement. (*True Briton.*)

ESPAGNE.

Madrid, le 29 juin.

La convocation des cortès du royaume occupe dans ce moment tous les esprits dans cette Péninsule, et notamment dans cette capitale.

En vertu de la représentation faite au roi par le congrès dans la séance du 26, S. M. fit assembler aussitôt son conseil d'état pour consulter une affaire si importante ; et on sait que la convocation des cortès extraordinaires a été arrêtée ; mais on ne connaît pas encore l'époque de cette convocation.

(Correspondance particulière.)

— La conspiration qu'on vient de découvrir à Séville, était plus sérieuse qu'on ne croyait. Elle avait de fortes ramifications à Xerès, Cordoue et Cadix. Le général Grimavert et le brigadier don Izidro Mir étaient à la tête de ce complot, dont le but ne tendait rien moins qu'à réunir dans les environs de cette ville, 600 ou 800 hommes armés qu'on devait faire marcher d'abord sur Cordoue, sous le nom d'*Armée de la foi*. Le partisan Zaldivar qui parcourt les environs de Séville, s'était engagé à présenter pour cette entreprise 300 hommes montés, et faire un appel au grand nombre de contrebandiers qu'on voit accourir journellement sur la côte. Le général Grimavert devait prendre le commandement de Cordoue et y rétablir le gouvernement légitime du roi ; Il paraît même qu'on avait travaillé depuis long-temps à compromettre dans le complot, plusieurs officiers et sous-officiers des corps qui se trouvent en garnison dans les trois points que nous avons cités. Dix personnes ont déjà été arrêtées à Séville, ainsi que les chefs du complot. Le général Grimavert, et le brigadier Mir ; mais on assurait déjà que d'après les déclarations d'un nommé Dato, un plus grand nombre d'individus devaient subir le même sort.

— Le grand nombre de contrebandiers qui se sont réunis dans les environs de Cadix, avait fait répandre le bruit qu'en outre de la bande de Zaldivar, il y en avait plusieurs autres auxquelles on attribuait également des vues anti-constitutionnelles ; mais ces bruits se trouvent aujourd'hui démentis par la dépêche que nous venons de recevoir du capitaine général de Cadix, en date du 19 de ce mois. En effet, S. Exc. rend compte au gouvernement que le capitaine de la seconde compagnie du régiment d'Espagne en garnison à Paturna, parti de cette petite ville dans la soirée du 12, avec toute la milice locale, ayant trouvé une bande de contrebandiers composée de plus de 60 hommes armés escortant cinquante mulets de bâts chargés de tabac, il l'attaqua aussitôt et la mit en déroute, s'étant emparé de 44 mulets, 17 fusils, un grand nombre de gibernes de chasseurs, plusieurs paquets de cartouches et 42 paysans qu'on a conduits à Alcala de los Gazulés, et qu'on a mis à la disposition du capitaine-général. (*Gazette de Madrid.*)

— Les nouvelles que nous recevons de Sarragosse nous apprennent que le décret sur la suppression des droits seigneuriaux, dont l'Aragon était accablé, y a produit le meilleur effet. L'enthousiasme des habitans envers leur capitaine-général Riégo, s'accroît tous les jours. De son côté, il suit encore son système *de se populariser* ; on le voit souvent serendre aux réunions du bas peuple, y prêcher l'égalité, faire entendre aux paysans *leurs véritables intérêts*, et leur promettre un avenir beaucoup plus heureux que l'époque passée.

— Les nouvelles de la Corogne, pour ce qui concerne Mina, ne sont pas aussi avantageuses ; car si en prenant le commandement de cette province, il reçut le meilleur accueil des habitans, aujourd'hui il a perdu l'estime et la confiance, non-seulement de toutes les personnes sensées, mais encore des constitutionnels même modérés, qui ont hautement désapprouvé l'injustice et l'arbitraire de sa conduite envers les 44 individus qui ont été envoyés aux Canaries.

— On nous écrit de Burgos, en date du 1.er juillet, que la bande de Merino était complètement défaite et dispersée, et que les paysans et les autorités faisaient poursuivre les fuyards de ce partisan qui a disparu de nouveau. La mission du colonel Escario qui, sous les ordres de l'Empecinado, a commandé

une colonne mobile, et qui commande aujourd'hui en chef celles qui en poursuivent les débris, a produit le meilleur effet. A l'exemple de Riégo, en Aragon, il n'a cessé de prêcher, *en stile intelligible*, dans tout le pays d'Arunda, en faveur du système constitutionnel.

Extrait des séances des Cortès, des 25, 26 et 27.

Dans les séances ordinaires et extraordinaires du 26, le congrès ne s'est occupé que des affaires locales.

Dans la séance ordinaire du 26, les cortès ont envoyé une députation de 24 membres au palais du roi, pour rendre compte à S. M. que le congrès terminerait ses séances le 30 de ce mois. S. M. C. a accueilli la députation avec cette bienveillance qui lui est naturelle, et lui promit même qu'elle se rendrait personnellement au congrès, pour en faire la clôture.

Les comités des finances ont présenté au congrès, dans cette même séance, une dépêche à lui adressée par le ministre de cette branche, tendante à autoriser le gouvernement à ouvrir un emprunt, afin de pouvoir faire face aux dépenses des premiers mois de l'année économique prochain, jusqu'à ce que le trésor puisse percevoir les produits des revenus établis par le nouveau plan de finances. Les comités, vu l'épuisement du trésor et autres antécédens qu'ils ont allégués à ce sujet, étaient d'avis que les cortès pouvaient autoriser le gouvernement à réaliser un emprunt qui n'excédât pas de 200,000,000 de réaux, en se procurant tous les avantages possibles dans la négociation, et rendant compte des conditions, au congrès, pour les décider. Une forte discussion s'éleva à ce sujet entre plusieurs députés; quelques-uns témoignèrent leur surprise de ce que le gouvernement avait attendu le dernier moment pour réparer son embarras; mais enfin, l'avis de la commission fut approuvé par 100 contre 47.

M. Calatrava donna ensuite lecture du rapport des comités chargés d'examiner l'état politique de la nation, dans lequel on expose qu'ayant vu les quatre articles proposés pour l'ampliation des facultés de l'autorité militaire, dans le but d'assurer la tranquilité publique, et prévenir les machinations infâmes des ennemis du système; après avoir entendu les ministres qui ont assuré que le gouvernement avait des moyens suffisans pour conserver la tranquillité publique et soutenir les institutions, étaient d'avis que ces mesures devenaient inutiles aujourd'hui. Qu'ayant en outre consulté avec les ministres sur les moyens d'assurer la marche rapide et pacifique du système actuel, les comités croient qu'une des mesures la plus importante et la plus utile, serait la convocation des cortès extraordinaires dans l'intervalle de cette législature; d'autant plus que des affaires très-importantes, telles que la division du territoire espagnol, et les cortès étaient encore en suspends. Mais que dans le fait seul de convoquer les cortès extraordinaires, d'après les vœux des amis du système, on n'aurait pas besoin d'autre mesure pour maintenir la tranquillité publique.

En conséquence, les comités proposent au congrès de présenter au roi une adresse respectueuse, pour prier S. M. que, se servant de la faculté que la constitution lui accorde a cet égard, il daigne convoquer les cortès extraordinaires, dans l'intervalle de la présente législature à la prochaine. A cet effet, ils ont présenté au congrès une minute de la représentation qui pourrait être faite à S. M.

L'avis des comités fut appuyé par plusieurs membres, et adopté par une majorité de 150 voix contre 7. Une députation fut de suite nommée pour présenter au roi cette adresse, et s'étant rendue auprès de S. M., elle fut accueillie comme la précédente. Le roi, après avoir lu la représentation où rien ne fut épargné pour faire valoir l'urgence et la nécessité d'adopter cette mesure, répondit qu'il seconsulterait à cet égard avec son conseil-d'état.

(*Universal.*)

Oviedo 16 *juin.*

L'Aristarque de ce jour contient l'article suivant:

L'affluence à l'assemblée politique d'hier était beaucoup plus considérable que les autres jours. Un citoyen est monté à la tribune et a donné des explications sur les articles 7, 8, et 9, de la constitution. A celui-ci a succédé un autre, qui a prononcé un discours sur l'influence de l'éducation sur les idées politiques; il a fini par se plaindre de ce que la majeure partie des pères de famille pouvaient impunément retirer leurs enfans des écoles publiques, où on leur enseignait le code de la liberté, pour les mettre dans des écoles privées où on cherchait à en faire des fanatiques et de mauvais citoyens; il a conclu à ce qu'on demandât à l'autorité, pourquoi elle n'avait pas encore prescrit d'expliquer la constitution dans les écoles privées.

Un troisième orateur a lu le rapport du vaillant don François Valdès, sur la déroute de Merino à Zepulveda; quelques réflexions énergiques ont accompagné cette lecture.

Enfin un citoyen a proposé d'exciter le zèle des députés de cette province pour les décider à se tenir réunis à Madrid pendant l'intervalle de cette session, à la prochaine convocation du congrès, si par malheur le roi ne prenait pas le parti de convoquer l'assemblée immédiatement après la clôture de la session actuelle. On a ajouté que dans cette supposition, il serait urgent de *pourvoir* par tous *les moyens possibles au salut de la patrie*; ce qui a donné lieu aux discours les plus exaltés sur la souveraineté du peuple, et sur quelques autres droits établis par le nouveau code. Ces propositions ont été accueillies avec de légères modifications. L'Aristarque blâme hautement ces doctrines professées par les honorables Clubistes qui, dit-il, n'auront pas besoin d'un long délai pour accabler la patrie de mille maux.

ITALIE.

Rome, 29 *juin.* — S. S. a daigné nommer chevalier de l'éperon d'or, et comte du palais apostolique, le jeune baron de Braun, né en Hongrie, pour honorer les talens extraordinaires de cet enfant, qui, à peine âgé de dix ans, est au-dessus de nos plus forts virtuoses et soutient avec un succès étonnant les thèses les plus difficiles de philosophie de littérature et de droit.

— Des lettres de Corfou nous apprennent que les Grecs ont de nouveau remporté quelques avantages dans la Morée. Une flotille grecque de 16 bâtimens s'est emparé dans les eaux de Patras, d'une frégate, d'un brick, et d'une goëlette des Turcs. Ces derniers n'ont fait qu'une molle défense. De part et d'autre la perte ne passe pas 40 hommes. Le neveu du capitan Bey est parmi les prisonniers. Les autres bâtimens turcs avaient gagné le large dès le commencement du combat.

— D'après des nouvelles de Smirne, des troubles sérieux ont éclatés sur les côtes d'Asie. Les insurrections contre le gouvernement turc s'y multipliaient à un tel point que les troupes ne suffisaient pour les arrêter, ont été forcées de se borner à observer ces mouvemens qui sont évidemment liés à ceux des Grecs de la Morée et de l'Archipel. Quelques bâtimens grecs sont allés jusques dans le port de l'île de Milos, s'emparer de quatre bâtimens de guerre turcs qui y étaient à l'ancre.

Naples, 24 *juin.* — Les officiers compris dans le décret du 21 de ce mois, et qui doivent être livrés à un conseil de guerre pour fait de haute-trahison, sont au nombre de quatre-vingt dix-huit.

On remarque parmi eux le lieutenant-général Pépé (Guillaume), les lieutenans-colonels don Lorenzo de Conciliis, et Ottavia Tupati. Par un autre décret, trois cent vingt-deux officiers sont cassés, exclus de toute pension militaire et déclarés incapables de pouvoir jamais servir dans les armées de S. M.

Fribourg (Suisse), 24 *juin.* — Un de nos compatriotes, le fabricant de verreries Bromont de Semsales, a fait une fondation de 5,120 livres, pour desservir annuellement avec les intérêts, 128 messes, pour le roi actuel de Portugal, pour la colonie suisse de Neufribourg dans le Brésil, et une pour obtenir que le *ciel accorde au duc de Bordeaux, héritier du trône de France et à ses descendans, la sagesse de Salomon.*

DES FRONTIÈRES DE LA HONGRIE.

Les nouvelles que nous recevons de la Moldavie et des autres provinces du nord de la Turquie d'Europe, s'accordent à prouver que la guerre y sera éternelle sans l'intervention de quelque grande puissance. Ipsylanti n'est point, comme on s'est complu à le dire, réduit à la nécessité de quitter la partie; bien loin de là, l'ordre qui commence à s'établir dans son administration militaire et dans son armée, en face même de l'ennemi; l'ardeur avec laquelle tout ce qui, parmi les habitans du pays, est en état de combattre, s'empresse de rejoindre ses drapeaux, et les mesures sages que ce jeune capitaine à prises jusqu'à ce jour, pour se rendre jusqu'à, un certain point, maître des événemens de la campagne, font présager une longue et vigoureuse résistance.

Ipsylanti peut réunir dans ce moment de 25 à 30,000 hommes de troupes disciplinées et exercées à l'Européenne; depuis trois mois, il a monté et équipé tout ce monde comme par enchantement; son artillerie est sans contredit meilleure que celle des Turcs, et commandée par des officiers européens.

— Cantacuzeno a éprouvé un revers, mais il a combattu avec honneur contre une force quadruple, et s'est retiré en bon ordre.

De telles défaites sont loin de décourager les insurgés; elles leur prouvent au contraire que ce n'est qu'au hasard et non à leur défaut de courage qu'ils doivent attribuer quelques mauvais succès qui sont loin d'être décisifs.

Les Turcs se tiennent très-concentrés dans leurs camps, et sont de la dernière circonspection dans leurs mouvemens. De son côté, Ypsilanti ne se presse pas d'en venir aux mains, dans l'assurance que dans peu de temps leurs rassemblemens seront obligés de se dissoudre; car jamais une armée turque ne reste réunie dans le temps du Ramadan qui est proche et qui dure un mois. En attendant, Ypsilanti peut parvenir à organiser l'insurrection sur des bases plus larges, dans la Walachie, comme il est déjà parvenu à se rendre seul maître du mouvement insurrectionnel dans la Moldavie où il a attiré à lui le parti dissident de Wladimiresko.

Il compte peut-être aussi avec raison, que le temps pourra lui amener de puissans secours.

En attendant si les Turcs avanceront, Ypsilanti paraît en mesure de les recevoir, et si la fortune le trahissait, il s'est ménagé une retraite à Kimpolungo, où, favorisé par la disposition des lieux, il pourra éterniser la guerre, sans crainte d'être forcé.

Nous apprenons qu'un de ses officiers supérieurs, à la tête d'un bataillon d'Anautes, a défait à Slatina sur le Danube un parti considérables des Turcs dont fort peu ont échappé par la fuite. Après avoir mis le feu à Slatina, cet officier est rentré au quartier de Pitesk. Les habitans d'Argioch, de Rimnik et de Tirgoschille, épouvantés à la vue de l'incendie de Slatina, ont quitté leurs villes pour se soustraire à la fureur des Arnautes.

Le bacha de Viddin réunit un corps assez considérable au couvent de Motra, à trois lieues de Krajowa sur la Seye. Toute communication entre Bukarest et nos frontières est interrompue; les Grecs ne laissant plus passer personne depuis le 3 juin.

P. S. Le commandant militaire du cordon reçoit à l'instant l'avis qu'un succès important vient d'être remporté par une des divisions de l'armée d'Ypsilanti, sur le corps de troupes du pacha d'Ibrail. On dit que c'est Cantacuzeno qui a voulu prendre sa revanche. D'après l'avis en question qu'on peut regarder comme venant de bonne source, les Turcs ont eu 3,500 hommes de tués; le reste, au nombre de 4000 environ, s'est enfui avec précipitation dans la direction de Galatz. Quatre pièces d'artillerie et quelques caissons et beaucoup de bagages sont tombés entre les mains des vainqueurs.

ANNONCE JUDICIAIRE.

— Par exploit de Lenormand, du douze juillet 1821, le sieur Lemaire dit Lorrain, mecanicien, demeurant à Lyon, rue Noire, a formé demande en cession de biens à ses créanciers; il a constitué pour avoué M. Foudras avoué près le tribunal de première instance de Lyon, y demeurant rue du Palais, numéro 1.

EFFETS PUBLICS du 10 juillet.

5 p. 0/0 cons. J. du 22 mars 1821, 85 f. 50 c. 60 c. 50 c. 45 c. 40 c. 35 c. 85 f. 40 c. 45 c. 50 c. 45. 40 c. 50.

CHANGES.

Les affaires en changes qui déjà n'étaient pas très-actives, vont encore revenir plus calmes, parce que l'on ne s'occupe plus que de la nouvelle soumission à faire pour les douze millions de rente.

L'argent s'est beaucoup resserré depuis quelque temps, et l'escompte devient difficile à 4 pour cent.

Presque toutes les valeurs sont offertes.

Il ne s'est fait d'affaires qu'en marcs et en florins qu'on n'a pris qu'à la cote.

IMPRIMERIE DE BRUNET, PLACE St-JEAN, N.° 3.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893